

Veauche, le 18 juin 2020

le Principal

à

l'attention des parents d'élèves

Objet : modification du protocole sanitaire et conditions d'accueil à partir du lundi 22 juin

Affaire suivie par
Véronique CORONA
Secrétariat direction

14 rue Marcel Pagnol
42340 VEAUCHE
Téléphone 04 77 10 10 40

ce.0422293p@ac-lyon.fr

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces de M. le Président de la République le dimanche 14 juin, je vous informe que le collège modifie à nouveau son fonctionnement à partir du lundi 22 juin afin d'amplifier les possibilités d'accueil tout en respectant le nouveau protocole sanitaire.

« Dans les écoles élémentaires et les collèges, l'observation d'une distanciation physique d'au moins un mètre s'applique uniquement dans les salles de classe et tous les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre chaque élève lorsqu'ils sont côte à côte ou qu'ils se font face. L'accueil est assuré par groupes qui ne peuvent se mélanger » (article 36, décret n°2020-724 du 14/06/2020). Il résulte de ce texte que nous pouvons augmenter les capacités d'accueil des salles de classe mais qu'il est impossible d'accueillir tous les élèves en cours (capacité de 17 à 24 places selon les salles). Qu'une séparation des niveaux doit être observée à l'entrée, dans la cour et au self.

Par conséquent, à partir du lundi 22 juin, **les élèves déjà inscrits seront accueillis selon l'organisation arrêtée précédemment (niveaux 4^{ème} et 3^{ème} durant la semaine 26 et niveaux 6^{ème} et 5^{ème} durant la semaine 27)**

Si votre enfant n'est pas inscrit pour la semaine 26 ou la semaine 27 (selon son niveau) et que vous souhaitez le scolariser, je vous remercie de prendre contact avec Mme MOREL (CPE). Elle prendra en compte votre demande dans la mesure des capacités d'accueil définies pour la classe de votre enfant. Demande à effectuer avant le vendredi 19 juin 14 heures pour la semaine 26 et avant le lundi 22 juin 17 heures pour la semaine 27.

Demi-pension : Attention, le règlement au forfait n'est pas possible pour les 2 semaines à venir. Merci de prévoir un chèque du montant correspondant au nombre de repas (3,90 € le repas), chèque établi à l'ordre de l'agent comptable du collège Antoine Guichard.

Protocole sanitaire : Outre les mesures indiquées ci-dessus, la désinfection des mains se fera régulièrement et les élèves porteront un masque lors des déplacements et dans tous les espaces clos. Le nouveau protocole sanitaire est consultable dans l'article dédié à la sortie de crise COVID 19 sur le portail de l'ent cyber collège.

Rappel : les mercredis 24 juin et 1^{er} juillet restent banalisés avec suspension des cours car les équipes travaillent à la préparation de rentrée 2020.

Restitution des manuels : un courrier précisant l'organisation de la restitution vous a été adressé le 5/06/2020. Il reste valable en ce qui concerne les jours et heures de restitution, la liste des manuels à rendre et l'organisation (rendre les livres en salle polyvalente couverture enlevée).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

